

REGLEMENT DE LA LOTERIE
COMMERCIALE
«40 ans KENNY»

ARTICLE 1

La société KENNY EQUIPEMENT, 102, rue André Durouchez, ZI Nord, 80000 AMIENS, organise à l'occasion des 40 ans de la société, à **partir du vendredi 17 septembre 2021 jusqu'au mardi 30 novembre 2021 inclus**, une loterie commerciale «Kenny 2021 »

La loterie commerciale sera accessible :

tous les jours à partir du vendredi 17 septembre 2021 jusqu'au mardi 30 novembre 2021 inclus.

Ce jeu-concours sera accessible via le **mode de participation** :

Inscription en ligne sur <https://www.kenny-racing.com/kenny40>

La participation à cette loterie commerciale gratuite et sans obligation d'achat implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les participants et son application par la société organisatrice.

ARTICLE 2

La participation à cette loterie commerciale est ouverte à toute personne physique âgée de **dix-huit ans minimum**, pénalement responsable, résidant légalement en France Métropolitaine.

La participation des mineurs au Jeu est autorisée à la condition qu'un accord parental préalable, écrit et daté leur ait été donné. Toute participation d'un mineur fera présumer la Société Organisatrice que celui-ci a obtenu cette autorisation.

ARTICLE 3

Cette loterie commerciale est organisée du vendredi 17 septembre 2021 jusqu'au mardi 30 novembre 2021 inclus.

Les participants pourront s'inscrire durant toute la durée de la loterie commerciale via le seul mode de participation.

3.1/ Participation à la loterie commerciale sur le site internet

Pour participer à la loterie commerciale « **40 ans KENNY** » via le site internet, les participants sont invités à renseigner des informations personnelles (Nom, Prénom, Date de naissance, Adresse, Ville, Code postale, Mail, Numéro de téléphone) sur le site <https://www.kenny-racing.com/kenny40> , puis à accepter les conditions générales du tirage au sort.

Il est précisé que pour être prise en compte, qu'une seule inscription est valable pour chaque adresse

mail, sous peine de voir la participation écartée.

3.2/ Tirage au sort :

A l'issue de la loterie commerciale, parmi les participants ayant joué via le seul mode de participation décrit ci-dessus, **UN participant sera tiré au sort le mercredi 01 décembre 2021, par Maître Nicolas Gourdeau, huissier de justice, auprès de la SELARL GOURDEAU & ASSOCIES, 3 rue des Trois Cailloux 80 005 Amiens Cedex 1 et remportera :**

UN séjour aux Etats Unis pour assister à la course de Supercross de Daytona Beach (du 3 mars 2022 au 7 mars 2022). Le séjour comprend le vol, la voiture de location, l'hôtel, les places au Stadium, valable pour DEUX personnes, le tout représentant une valeur de 2.800 Euros SOIT 1.400 Euros PAR PERSONNE ;

Au vu des circonstances sanitaires exceptionnelles, si le travel ban est toujours d'actualité, le voyage sera reporté à l'année suivante aux mêmes dates et aux mêmes conditions.

A l'issue de la loterie commerciale, parmi les participants ayant joué via le seul mode de participation décrit ci-dessus, **UN participant sera tiré au sort le mercredi 01 décembre 2021, par Maître Nicolas Gourdeau, huissier de justice, auprès de la SELARL GOURDEAU & ASSOCIES, 3 rue des Trois Cailloux 80 005 Amiens Cedex 1 et remportera :**

UN week-end avec accès VIP à l'Enduropale du Touquet 2022, comprenant 2 nuits d'hôtel avec petit-déjeuner et accès aux courses en zone VIP le samedi 29 janvier 2022 et le dimanche 30 janvier 2022, valable pour DEUX personnes. Le tout représentant une valeur de 850 Euros.

Au vu des circonstances sanitaires exceptionnelles, si la course est annulée, le week-end sera reporté à l'année suivante aux mêmes conditions.

A l'issue de la loterie commerciale, parmi les participants ayant joué via le seul mode de participation décrit ci-dessus, **UN participant sera tiré au sort le mercredi 01 décembre 2021, par Maître Nicolas Gourdeau, huissier de justice, auprès de la SELARL GOURDEAU & ASSOCIES, 3 rue des Trois Cailloux 80 005 Amiens Cedex 1 et remportera :**

UNE journée de pilotage avec Milko Potisek. Cette journée comprend le déjeuner avec le pilote ainsi que l'après-midi pour un cours de pilotage pour DEUX personnes. Le tout représentant une valeur de 450 Euros. Le cours se déroulera sur un terrain de motocross situé en Picardie. Les 2 personnes devront venir avec leurs motos. La date est à définir : entre mars 2022 et juillet 2022.

A l'issue de la loterie commerciale, parmi les participants ayant joué via le seul mode de participation décrit ci-dessus, **UN participant sera tiré au sort le mercredi 01 décembre 2021, par Maître Nicolas Gourdeau, huissier de justice, auprès de la SELARL GOURDEAU & ASSOCIES, 3 rue des Trois Cailloux 80 005 Amiens Cedex 1 et remportera :**

UN casque Titanium Carbone collection 2022 d'une valeur de 399,95 Euros.
Choix de la couleur en fonction des stocks disponibles.

A l'issue de la loterie commerciale, parmi les participants ayant joué via le seul mode de participation décrit ci-dessus, **UN participant sera tiré au sort le mercredi 01 décembre 2021, par Maître Nicolas Gourdeau, huissier de justice, auprès de la SELARL GOURDEAU & ASSOCIES, 3 rue des Trois Cailloux 80 005 Amiens Cedex 1 et remportera :**

UN casque Titanium Graphic collection 2022 d'une valeur de 299,95 €uros.
Choix de la couleur en fonction des stocks disponibles.

A l'issue de la loterie commerciale, parmi les participants ayant joué via le seul mode de participation décrit ci-dessus, **UN participant sera tiré au sort le mercredi 01 décembre 2021, par Maître Nicolas Gourdeau, huissier de justice, auprès de la SELARL GOURDEAU & ASSOCIES, 3 rue des Trois Cailloux 80 005 Amiens Cedex 1 et remportera :**

UNE tenue Performance 40th collection 2022, comprenant le maillot et le pantalon, représentant une valeur de 239,90€.
Choix de la couleur en fonction des stocks disponibles.

A l'issue de la loterie commerciale, parmi les participants ayant joué via le seul mode de participation décrit ci-dessus, **UN participant sera tiré au sort le mercredi 01 décembre 2021, par Maître Nicolas Gourdeau, huissier de justice, auprès de la SELARL GOURDEAU & ASSOCIES, 3 rue des Trois Cailloux 80 005 Amiens Cedex 1 et remportera :**

UNE paire de bottes track collection 2022 d'une valeur de 189,95€.
Choix de la couleur en fonction des stocks disponibles.

A l'issue de la loterie commerciale, parmi les participants ayant joué via le seul mode de participation décrit ci-dessus, **UN participant sera tiré au sort le mercredi 01 décembre 2021, par Maître Nicolas Gourdeau, huissier de justice, auprès de la SELARL GOURDEAU & ASSOCIES, 3 rue des Trois Cailloux 80 005 Amiens Cedex 1 et remportera :**

UNE paire de lunettes Ventury Phase 1 d'une valeur de 95,00€
Choix de la couleur en fonction des stocks disponibles.

A l'issue de la loterie commerciale, parmi les participants ayant joué via le seul mode de participation décrit ci-dessus, **UN participant sera tiré au sort le mercredi 01 décembre 2021, par Maître Nicolas Gourdeau, huissier de justice, auprès de la SELARL GOURDEAU & ASSOCIES, 3 rue des Trois Cailloux 80 005 Amiens Cedex 1 et remportera :**

UNE paire de lunettes Performance Level 2 d'une valeur de 85,00€
Choix de la couleur en fonction des stocks disponibles.

A l'issue de la loterie commerciale, parmi les participants ayant joué via le seul mode de participation décrit ci-dessus, **UN participant sera tiré au sort le mercredi 01 décembre 2021, par Maître Nicolas Gourdeau, huissier de justice, auprès de la SELARL GOURDEAU & ASSOCIES, 3 rue des Trois Cailloux 80 005 Amiens Cedex 1 et remportera :**

UN maillot réplique dédié du pilote de votre choix (Potisek/ Paturel/ Price/ Benavides/ Nambotin) d'une valeur de 95,00 €uros

A l'issue de la loterie commerciale, parmi les participants ayant joué via le seul mode de participation décrit ci-dessus, **CINQ participants seront tirés au sort le mercredi 01 décembre 2021, par Maître Gourdeau, huissier de justice, 80 005 Amiens Cedex 1 et remporteront :**

UN tee-shirt 40th collection 2022 + UNE casquette UXA collection 2022 d'une valeur de 44,95 €uros

ARTICLE 4

Le prix sera accepté tel qu'il est annoncé. Aucun changement (de date, de prix...), pour quelque raison que ce soit, ne pourra être demandé par le gagnant.

Il est précisé que la société organisatrice ne fournira aucune prestation ni garantie, le gain consistant uniquement en la remise et/ou l'envoi postal du prix prévu ci-dessus.

Le gagnant sera contacté par **KENNY EQUIPEMENT** pour une confirmation de son gain dans les **huit jours suivant chaque tirage au sort** l'ayant désigné comme gagnant, au numéro de téléphone ou sur le mail saisis lors de l'inscription.

Lors de la confirmation de son gain, le gagnant devra confirmer à **KENNY EQUIPEMENT** ses nom et prénom(s) ainsi que son adresse postale, dans les trente jours suivant la première prise de contact par **KENNY EQUIPEMENT**.

Si le gagnant est une personne mineure, il devra également justifier dans ce même délai de l'accord parental préalable, écrit et daté qui lui avait été donné.

A défaut d'une acceptation et d'une confirmation expresse de son gain et de ses coordonnées dans les trente jours suivant la première prise de contact par KENNY EQUIPEMENT, le silence du gagnant vaudra renonciation pure et simple à son gain.

KENNY EQUIPEMENT ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable si les coordonnées postales renseignées par le participant au moment de sa participation au jeu-concours s'avèrent inexactes, incomplètes ou erronées.

La société organisatrice ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en cas de perte et de détérioration du lot par La Poste ou par tout prestataire en charge du transport et/ou en cas de fonctionnement défectueux des services de La Poste ou de tout prestataire en charge du transport.

Aucun message ne sera adressé aux perdants.

Ne seront pas prises en considération les candidatures adressées sur une même adresse mail.

ARTICLE 5

Le présent règlement est déposé chez notre huissier de justice : **la SELARL GOURDEAU & ASSOCIES, 3 rue des Trois Cailloux 80 000 Amiens.**

Il sera adressé à titre gratuit, par email à toute personne qui en ferait la demande auprès de :

La SELARL GOURDEAU & ASSOCIES, 3 rue des Trois Cailloux 80 005 Amiens Cedex 1

KENNY EQUIPEMENT

102, rue André Durouchez, ZI Nord, 80000 AMIENS

ARTICLE 6

La société organisatrice se réserve le droit, pour quelque raison que ce soit, de modifier, remplacer, prolonger, écourter, suspendre ou annuler ce jeu-concours sans préavis, sans que sa responsabilité soit engagée de ce fait.

Il est précisé que dans une telle hypothèse les dotations et leur valeur pourront être ramenées au prorata de la nouvelle durée du jeu. Aucun dédommagement ne pourra être demandé par les candidats.

La société organisatrice se réserve la possibilité de remplacer tout lot par un/des produit(s) d'une valeur égale ou supérieure en cas d'indisponibilité dudit lot (produit(s) de nature, de fonctions et/ou de type différents, le cas échéant) sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard. Toutefois, si le prix annoncé ne pouvait être livré par la société organisatrice, pour des raisons indépendantes de sa volonté ou en cas de non fourniture du lot par le partenaire, aucune contrepartie ou équivalent financier ne pourra être réclamé.

Les gagnants autorisent expressément et gracieusement l'utilisation et la diffusion de leur nom dans le magazine Moto Verte dans lequel paraîtront les résultats du tirage au sort, ainsi qu'à l'occasion de toute campagne publicitaire ou promotionnelle liée au présent jeu- concours.

Conformément à la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, tout participant dispose d'un droit d'accès et de rectification de données nominatives le concernant, et peut s'opposer au traitement informatique de ces informations en écrivant à l'adresse du jeu :

KENNY EQUIPEMENT

102, rue André Durouchez, ZI Nord, 80000 AMIENS

ARTICLE 7

La société organisatrice pourra annuler tout ou partie du jeu-concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu-concours ou de la détermination des gagnants.

En particulier, sont considérées comme frauduleuses les méthodes de participation automatiques au moyen d'un logiciel, d'un matériel, d'un automate ou de tout autre dispositif

qui ne constitue pas une participation manuelle.

On entend par participation manuelle, l'inscription sur le **site internet** qui résulte de l'action manuelle d'un participant utilisant le clavier d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un téléphone mobile.

Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

ARTICLE 8

QUI EST LE RESPONSABLE DU TRAITEMENT ?

Le responsable du traitement de vos données à caractère personnel est la société KENNY EQUIPEMENT ;

QUELLES DONNEES PERSONNELLES SONT COLLECTEES ?

Dans le cadre de votre participation à notre jeu concours, nous pourrions être amenés à collecter les données suivantes :

- Nom
- Prénom
- Numéro de téléphone
- Date de naissance
- Adresse
- Ville
- Code postal
- Mail
- Model du véhicule du participant
- Discipline pratique par le participant

Si vous êtes désigné gagnant, nous pourrions être amenés à collecter les données suivantes :

- Nom,
- Prénom,
- Adresse postale.
- Date de naissance

En cas de réclamation ou de demande de remboursement, nous pourrions être amenés à collecter les données suivantes :

- Votre pièce d'identité,
- Vos factures opérateurs,
- Votre numéro de téléphone
- Votre RIB,
- Vos nom, prénom et adresse postale.

POURQUOI MES DONNEES PERSONNELLES SONT COLLECTEES ?

Vos données personnelles sont collectées et traitées pour les finalités suivantes :

- Gestion de vos inscriptions à la loterie commerciale
- Tirage au sort et information des gagnants
- Détection et lutte contre la fraude
- Gestion de l'attribution et de l'acheminement des lots
- Gestion des contestations et des réclamations

QUELLE EST LA BASE LEGALE DU TRAITEMENT DE MES DONNEES PERSONNELLES ?

Les données à caractère personnel collectées sont strictement nécessaires à l'exécution du contrat de loterie commerciale auquel vous souhaitez participer et à la réalisation des finalités visées ci-dessus. Le gagnant autorise expressément et gracieusement l'utilisation et la diffusion de ses nom, prénom(s) dans le magazine Moto Verte. Ce traitement de données à caractère personnel est fondé sur notre intérêt légitime afin d'informer les autres participants des gagnants de la loterie commerciale et de démontrer la bonne exécution du tirage au sort. Vous pouvez néanmoins vous y opposer à tout moment pour des raisons tenant à votre situation particulière.

QUI SONT LES DESTINATAIRES DE MES DONNEES PERSONNELLES ?

Vos données personnelles sont destinées à KENNY EQUIPEMENT et pourront être transmises à un prestataire, sous-traitant de KENNY EQUIPEMENT, en vue de l'envoi ou la remise des dotations.

Nos prestataires sont tenus de respecter la confidentialité et la sécurité des données qui peuvent leur être communiquées et de ne les utiliser que dans le strict cadre de l'exécution de leur mission de sous-traitance ou de prestation de service.

QUELLE EST LA DUREE DE CONSERVATION DE MES DONNEES ?

Les données à caractère personnel collectées et traitées par KENNY EQUIPEMENT dans le cadre de la loterie commerciale ne seront pas conservées au-delà de la durée strictement nécessaire aux finalités poursuivies telles qu'énoncées au présent règlement. Néanmoins, ces données pourront être conservées avant suppression, en archives intermédiaires, pendant la durée de prescription légale afin de conservation de la preuve de votre participation et de l'envoi des dotations pour la défense des droits de KENNY EQUIPEMENT

QUELS SONT MES DROITS SUR MES DONNEES ?

Conformément aux dispositions du Règlement 2016/679/UE du 27 avril 2016 relatif à la protection des données et la Loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, les participants au jeu concours disposent d'un droit d'accès, de portabilité, de rectification, de suppression et d'opposition sur les données à caractère personnel les concernant. Vous disposez également du droit de définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel après votre décès. Pour exercer ces droits, les participants devront envoyer un courrier électronique à l'adresse suivante : solea@kenny-racing.com avec l'objet suivant : KENNY EQUIPEMENT, 102, rue André Durouchez, 80000 AMIENS. L'exercice de vos droits sur vos données (à l'exception de votre opposition à

recevoir des messages de prospection) nécessite la présentation d'une pièce d'identité par envoi d'un courrier électronique. Sans cette pièce, pour la protection de vos informations personnelles, il nous est impossible de vous les divulguer, de les modifier ou de les supprimer.

PUIS-JE AVOIR DES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES, OBTENIR DE L'AIDE ?

Vous pouvez contacter l'entreprise Kenny Equipement à l'adresse suivante : solea@kenny-racing.com. Vous disposez du droit de déposer une réclamation à la Commission Nationale Informatique et Libertés dans les conditions indiquées sur son site internet : <https://www.cnil.fr/fr/agir>

ARTICLE 9

Le simple fait de participer à ce jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement et de l'arbitrage des sociétés organisatrices pour les cas prévus et non prévus.

En cas de réclamations, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises à la société **KENNY EQUIPEMENT** dans un délai de **TROIS mois à compter de la fin du présent jeu-concours** à l'adresse suivante :

KENNY EQUIPEMENT

102, rue André Durouchez, ZI Nord, 80000 AMIENS

Il est convenu que les données contenues dans les systèmes d'information de la société **KENNY EQUIPEMENT** ont force probante quant aux éléments de connexion et aux informations résultant d'un traitement informatique relatif à la loterie commerciale.

En cas de différence entre la version du règlement déposée chez l'huissier et la version du règlement adressée à toute personne qui en aurait fait la demande ou celle accessible en ligne, la version déposée chez l'huissier de justice prévaudra dans tous les cas de figure. De même, la version déposée chez l'huissier de justice fait foi face aux informations divulguées sur tout support et en contrariété avec le présent règlement.

**LE PRESENT REGLEMENT EST REGI PAR LE DROIT FRANÇAIS.
LES PARTIES S'EFFORCERONT DE RESOUDRE A L'AMIABLE TOUT LITIGE
QUI SURVIENDRAIT A L'OCCASION DE L'EXECUTION DU PRESENT
REGLEMENT.**